

<https://rouen-nord.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article322>



Cadre sanitaire rentrée 2022

- l'école - Hygiène et sécurité -



Date de mise en ligne : mardi 23 août 2022

Copyright © Circonscription de Rouen Nord - Tous droits réservés

Ce cadre s'applique à la rentrée 2022.

Les cours ont lieu en présence des élèves. L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous. Néanmoins, un protocole sanitaire "[Covid-19](#)" est défini pour répondre de façon proportionnée aux éventuelles dégradations de la situation sanitaire.

Le protocole 2022-2023 comprend trois niveaux actionnables selon l'ampleur de l'épidémie :

- à partir du niveau 2, la limitation du brassage par niveau est obligatoire et les activités physiques en intérieur doivent respecter une distanciation adaptée ;
- au niveau 3, les cours en présentiel sont maintenus en école primaire et au collège mais les lycées peuvent organiser un accueil hybride. La limitation du brassage est obligatoire par niveau et par classe. En intérieur, seules les activités physique de basse intensité sont permises.

Documents attachés à cette page :

- cadre sanitaire rentrée 2022
- infographie protocole et cadre de fonctionnement
- document de synthèse (accompagnement à la direction d'école)
- FAQ version 24 août 2022